

Catégorie :

Dispositif de détection/prévention/intervention selon les situations.

Niveau d'enseignement :

Primaire et Secondaire.

Porteur du projet :

Amandine HUNTZINGER

Responsable du Service du Contrôle de l'obligation scolaire

amandine.huntzinger@cfwb.be

02/690.89.22

Titre de l'atelier :

Le service du Contrôle de l'obligation scolaire (Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles).

Objectif poursuivi ou intérêt de l'outil :

- 1) Repérer les mineurs qui ne bénéficient d'aucune instruction ;
- 2) Identifier les élèves en situation d'absentéisme scolaire qui pourraient, sans intervention, décrocher de l'école ;
- 3) Orienter les enfants/jeunes qui en ont besoin vers un service d'aide afin de leur permettre de retrouver le chemin de l'école/formation.

Descriptif :

Le Service du Contrôle de l'obligation scolaire a pour mission de s'assurer que tous les mineurs en âge d'obligation scolaire bénéficient du droit à l'instruction. Ce service a ainsi une double mission : vérifier que tous les mineurs sont inscrits dans une filière permettant de répondre à l'obligation scolaire (école organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, enseignement à domicile, formation en IFAPME/SFPME,...) et s'assurer que les mineurs inscrits fréquentent bien assidûment leur établissement scolaire. Quand le Service du Contrôle de l'obligation scolaire constate une situation d'absentéisme ou de décrochage scolaires, il interpelle les responsables légaux du mineur concerné. Si la situation ne s'améliore pas suite à cette interpellation, le service vérifie que le mineur bénéficie d'une prise en charge adéquate. Si tel n'est pas le cas, il oriente alors lui-même la situation de décrochage vers un service d'aide. Dans les cas les plus graves (bien-être du mineur en péril, disparition du mineur ou absence totale de collaboration des responsables légaux), le Service du Contrôle de l'obligation scolaire est amené à avertir le Parquet Jeunesse.

Remarques éventuelles :

Le Service du Contrôle de l'obligation scolaire est un service administratif. Il n'a pas vocation à œuvrer directement sur le terrain, raison pour laquelle sa collaboration avec des services d'aide est indispensable. Par contre, les informations dont il dispose (notamment « l'historique » de chaque situation) sont précieuses afin de décider du suivi à donner à chaque dossier.

Lien vers l'outil ou ressources éventuelles (site web) :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546>